



Contribution au débat

CONTRIBUTION ACTUALISEE

« SERVICE NATIONAL UNIVERSEL »

Mars 2024

Dans ce contexte politique où le SNU, Service National Universel, demeure omniprésent dans les discours et pour autant le flou lui aussi demeure sur la généralisation ou obligation, sur les conditions du déploiement sur le temps scolaire, ... le Cnajep poursuit ses échanges en son sein.

Des débats se sont tenus lors des Comité Exécutif et d'Animation du Cnajep du 13 novembre 2023 et du 8 janvier 2024.

Un intergroupe SNU ouvert aux commissions Politique jeunesse, Education populaire et Animation territoriale s'est tenu le 11 janvier 2024.

Au Cnajep, certaines organisations membres participent à la mise en œuvre du SNU, d'autres y sont opposées.

A partir des dernières discussions avec les associations présentes, cette Contribution au débat est actualisée. Elle ne constitue pas un positionnement du Cnajep engageant toutes les organisations membres.



Contextualisation et état des lieux

Rappel des positions portées historiquement par le Cnajep sur le SNU :

- La quasi-totalité des membres du Cnajep s'oppose à **l'obligation** ainsi qu'à la **militarisation** du dispositif. Le SNU est censé développer chez les jeunes le goût de l'engagement. Or, par définition, si l'on veut que celui-ci soit véritable et sincère, il ne saurait être contraint. L'obligation ne doit pas reposer sur les individus (les jeunes) mais **sur les institutions**. Il appartient en effet à l'école, aux associations, aux structures d'offrir des possibilités d'engagement.
- Les membres affirment que le SNU ne constitue **pas une politique de jeunesse** à lui seul et ne peut en ce sens capter une telle part des **financements publics**.
- Le dénominateur commun à l'ensemble des organisations est que le SNU ne constitue pas le projet « rêvé » et que les politiques publiques de l'engagement et de la citoyenneté ne peuvent être envisagées à travers le prisme **d'un dispositif unique**.
- Les organisations de jeunes, gérées et animés par des jeunes, y sont toutes opposées considérant que le SNU **n'est pas la réponse adéquate** aux enjeux énoncés de cohésion nationale, de défense nationale, de mixité et de brassage sociale, ... ; considérant que les jeunes ont besoin d'une autre **politique de jeunesse qui réponde à leurs besoins** économiques et sociaux ; considérant qu'il n'est pas recevable d'imputer à la jeunesse seule ce service à rendre à la Nation.

Bilan du déploiement du SNU quatre ans après sa phase de préfiguration :

Les enquêtes actuelles notamment celles de l'INJEP portent seulement sur les séjours de cohésion. Il n'y a donc **pas d'évaluation qualitative sur la mise en place des missions d'intérêt général**.

Cependant, les chiffres de la deuxième phase sont décevants, comme l'atteste l'indicateur 1.3 : la part de **jeunes ayant effectué la MIG** six mois après le séjour de cohésion¹ est **très faible** et n'évolue que lentement : 21,9 % en 2021 et 22,6 % en 2022. Selon le député et rapporteur du BOP 163 pour le PLF 2024, Jean-Claude RAUX : *« Il faut incontestablement y voir le signe que les séjours de cohésion peinent à stimuler l'engagement citoyen, et ce alors même que les jeunes concernés par le dispositif étaient volontaires... Voilà une raison supplémentaire de s'interroger sur la pertinence du dispositif et sur l'opportunité de le généraliser »*. En effet, l'ambition de « développer une culture de l'engagement » n'est à ce jour pas réalisée.

En ce qui concerne la phase de cohésion, l'absence de diversité parmi les jeunes volontaires (essentiellement des enfants de "corps en uniforme") est à souligner. Enfin, **des cas de harcèlement, de maltraitance ou de violences sexistes et sexuelles ont malheureusement été révélés**.

¹ [Assemblée nationale, Avis n°1781 - Tome VII](#)

Vers une généralisation à une classe d'âge ?

L'avis du député Jean-Claude RAUX fait apparaître par ailleurs des équations difficiles à résoudre d'un point de vue purement **organisationnel** dans la perspective d'une généralisation à une classe d'âge soit 800 000 jeunes :

- Le bâti disponible et en état d'accueillir est **insuffisant**. Certains bâtiments pourraient être utilisés mais sont **vétustes** et nécessitent des travaux de rénovation importants qui ne sont clairement pas prévus dans le budget actuel.
- Le manque de **personnel**. Alors que les acteurs du secteur estiment qu'**il manque 50 000 animateurs chaque année** en France, il est difficile d'envisager où trouver le personnel pour le SNU.
- Le difficile transport de 800 000 jeunes. L'**organisation des transports** a déjà rencontré des soucis en 2022 et 2023.
- L'extension à l'ensemble d'une classe d'âge reste difficile à estimer. Elle est évaluée **entre 1,7 et 3,5 milliards d'euros par an**.

Comme le souligne le député Jean-Claude RAUX : « À cet égard, on est en droit de considérer que de telles sommes seraient plus utiles si elles étaient consacrées à l'Éducation nationale, au service civique et à l'éducation populaire. »²

¹ [Assemblée nationale, Avis n°1781 - Tome VII](#)

Positions du Cnajep au regard des actualités et des évolutions annoncées du SNU

Généralisation annoncée pour la rentrée 2026 et le caractère obligatoire :

Au-delà du **caractère obligatoire profondément antinomique avec le désir d'engagement à susciter**, l'impact d'une généralisation du SNU pour les AJEP sera considérable quant au :

- Partenariats et actions coconstruites sur les territoires entre les AJEP et les pouvoirs publics qui devront laisser place à la mise en œuvre du SNU ;
- La reconnaissance de l'éducation populaire et de ses propositions diverses en termes d'engagement ;
- L'utilisation du temps et du cadre scolaire pour déployer le SNU alors que ce temps (avec plus de moyens pour l'école publique) pourrait être utilisé aux profits des élèves ;
- Budget dédié qui se fera au détriment de l'éducation populaire ;
- Besoin de personnels alors que la pénurie d'animateurs.trices demeure. Et sur quel contrat ?
Aujourd'hui, les animateurs sont en CEE et les séjours de cohésion déclarés en ACM. Les CEE sont des contrats assez limitants, car il n'est pas possible de dépasser 80 heures sur douze mois et la durée hebdomadaire du travail ne saurait être supérieure à 48 heures pendant six mois consécutifs.
Par ailleurs, recruter n'est pas la seule question, il s'agit plutôt de recruter un personnel formé ou de former car les incidents survenus jusqu'à présent, lors des séjours de cohésion, révèlent un manque de formation et de connaissance du public jeune dans sa diversité.

L'impact sera également considérable pour les jeunes :

- L'obligation est-elle de nature à réconcilier les publics dits "éloignés" de la République ?

Une généralisation dans le sens d'obligation entraînerait de fait la mise en place de **sanctions** en cas de manquements : lesquelles ? Alors que le SNU est censé « réconcilier les jeunes les plus éloignés de la République » avec celle-ci, la crainte est de creuser cette distance si des jeunes qui « ne réussissent pas leur SNU » sont exclus et donc exclus de la République par des pénalités comme la non-possibilité de passer les concours de la fonction publique ou le permis de conduire, ... comme on a pu l'entendre.

■ Aller plus loin ensemble ?

Clarifier l'objet

Depuis 2017, le SNU a évolué sans cesse. Cette évolution profonde a débouché sur la construction d'un « objet non identifié » : il ne s'agit ni d'un service militaire classique, ni d'une politique éducative, ni d'une politique de jeunesse à proprement parler, mais d'un mélange de tout cela. Cette politique publique hybride n'a pas d'équivalent en Europe. La genèse et les premières phases de son déploiement expliquent cette situation.

Coconstruire

Dès le départ, le projet est conçu comme purement vertical, destiné à être imposé à la jeunesse, et non coconstruit avec elle. De fait, les syndicats d'élèves et d'étudiants, les organisations de jeunes ont unanimement regretté le manque d'écoute des secrétaires d'État successifs : ni Gabriel Attal ni Sarah El Haïry n'ont accepté d'entendre leurs réserves et leurs propositions. En 2024, il est inconcevable qu'une politique destinée à la jeunesse soit élaborée sans que celle-ci soit consultée et que ses aspirations soient entendues.

Les associations de jeunesse et d'éducation populaire avec d'autres ont participé au départ à la discussion, mais les points d'alerte, les lignes rouges, les conditions à réunir, ... n'ont pas été pris en compte.

Mettre en place un véritable parcours citoyen

Les syndicats d'élèves et d'étudiants, les organisations de jeunes, les associations de jeunesse et d'éducation populaire ont toujours été dans le dialogue et ont toujours fait de preuve de propositions. Aujourd'hui, ce qu'elles continuent de préconiser c'est la construction d'un véritable parcours citoyen qui permette dans la durée de découvrir, de s'initier à la citoyenneté et à l'engagement dans l'école et en partenariat avec les associations de jeunesse et d'éducation populaire.

Parler d'éducation populaire et de paix

Les associations de jeunesse et d'éducation populaire proposent pour les jeunes un projet émancipateur et pacifique qui se trouve en décalage avec le champ lexical militaire ambiant et le regard porté sur les jeunes qu'il faudrait « discipliner ». Il faut opposer au discours violent et de militarisation des questions, un discours de paix et de responsabilité de défense avec les civils dans une perspective de paix.

Il nous semble intéressant de partager les mots de conclusion du député Jean-Claude RAUX :

[...] « Contrairement à une image largement répandue, les jeunes s'engagent beaucoup, mais cet engagement prend d'autres formes que celles auxquelles les plus âgés d'entre nous sont habitués. Par ailleurs, il n'existe pas, il n'a jamais existé une forme unique d'engagement ; prétendre inventer un modèle universel pour l'engagement des jeunes est donc une erreur profonde. Il faut des espaces d'engagement pluriels. Qui peut croire sérieusement qu'un séjour de deux semaines, durant lequel les jeunes se livrent à des activités nombreuses et variées, permettra d'enraciner profondément les valeurs de la République ? Surtout, comment pourrait-il se révéler plus efficace qu'un enseignement moral et civique (EMC) dispensé tout au long de la scolarité ? C'est sur ce point que devraient se concentrer les efforts : il convient de rénover en profondeur et de revaloriser l'EMC. Le sens de la citoyenneté et le goût de l'engagement devraient naître aussi tôt que possible, dans le cadre scolaire, et non à l'occasion d'une improbable « session de rattrapage » dispensée à grands frais en classe de seconde. Les moyens que le Gouvernement est prêt à engager en faveur du SNU seraient bien mieux employés à cette fin, alors que l'Éducation nationale connaît une crise sans précédent. De la même manière, les valeurs que le SNU est censé transmettre pourraient prendre racine plus profondément si l'on redonnait une véritable place à l'éducation populaire. » [...]

A propos



Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire, le Cnajep est une coordination qui réunit plus de 70 mouvements nationaux de jeunesse et d'éducation populaire. Ces associations agissent sur l'ensemble des territoires dans des domaines aussi divers que l'éducation, la culture, les loisirs, la citoyenneté, l'accompagnement social, la défense des droits humains et du cadre de vie, la formation et l'insertion, le logement, les échanges internationaux... Le Cnajep constitue ainsi un observatoire et un laboratoire d'idées sur la jeunesse, l'éducation populaire et les politiques publiques afférentes. Le Cnajep est un membre fondateur et actif du Forum européen de la Jeunesse. Pour plus d'infos : www.cnajep.asso.fr



www.cnajep.asso.fr



Cnajep
100% Educipop



@Cnajep



cnajep@cnajep.asso.fr



Provox c'est la plateforme française du dialogue structuré. Animé par le Cnajep - qui réunit plus de 70 mouvements de jeunesse et d'éducation populaire - Provox a pour mission de porter les contributions des jeunes en France au niveau européen. Dans ce but, Provox organise les campagnes de dialogue structuré au niveau national. Celles-ci comprennent des phases de consultation, l'organisation d'événements de débats jeunes-élus, l'accompagnement des acteurs du dialogue structuré en France, la participation aux réunions politiques et aux conférences européennes de la jeunesse, la mise en oeuvre des résultats des campagnes. Pour plus d'infos : www.provox-jeunesse.fr